



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Par arrêté du 13 juillet 2018 n°2018-01, le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne arrêté par délibération en date du 20 décembre 2017.

Objet, Date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne pour une durée de 31 jours à compter du lundi 27 août 2018, 9h30 et ce, jusqu'au mercredi 26 septembre 2018, 17h30.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 20 décembre 2017 comporte :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
- Le Bilan de la Concertation

Le projet comporte une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Ces documents sont consultables aux différents lieux d'enquête publique, dans le dossier d'enquête publique, ainsi que sur le site internet <http://scot.pays-ploermel.fr>

Commission d'enquête

Le Tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Une Présidente : Madame Josiane GUILLAUME
- Deux membres titulaires : Mesdames Christine BOSSE et Sylvie PULICI-ESVANT

Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique, formulation d'observations relative à l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, Les Carmes, 7 rue du val à Ploërmel.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans les lieux suivants :

Lieux de consultation	Jours/Horaires d'ouverture
PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne Les Carmes - 7 rue du Val, Ploërmel	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (fermé le mardi matin)
Ploërmel Communauté Mairie de Ploërmel Place de la Mairie, Ploërmel	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 11h45
De l'Oust à Brocéliande Communauté ZA Tirpen/Paviotaie, Malestroit	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00
Mairie de Guer Place de la Mairie, Guer	Les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h; les mardi et jeudi : 9h-12h et 14h-18h et le samedi de 9h à 12h
Mairie de La Trinité-Porhoët Place du Martray, La Trinité-Porhoët	Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h; les mardi et jeudi de 8h30-12h; le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le vendredi 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mairie de Malestroit 1 rue Edmond Besson, Malestroit	Du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et 13h30 à 17h30 16h15 et le vendredi de 9h à 12h15 et 13h30 à 16h15
Mairie de Mauron Place Henri Thébault, Mauron	Les Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00. Le mercredi de 9h00 à 12h15; le Samedi de 10h00 à 12h00.
Mairie de La Gacilly rue de l'Hôtel de Ville à La Gacilly	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Josselin Place Alain de Rohan, à Josselin	Le lundi de 14h à 17h30; le mardi, le mercredi, le jeudi de 9h à 12h30 et 14h à 17h30; le vendredi de 9h à 12h30 et 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

En outre, le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant <http://scot.pays-ploermel.fr>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux des lieux d'enquête précités et consigner éventuellement ses observations et propositions, sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête.

Les observations pourront également être adressées :

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : scot-enquete@pays-ploermel.fr, en mentionnant dans l'objet du courriel : EP SCOT Pays de Ploërmel
- Par écrit pendant la même période à la Présidente de la commission d'enquête - PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, Les Carmes, 7 rue du val – BP 30555 - 56805 Ploërmel.
- Lors des permanences tenues par la commission d'enquête

Les observations déposées par voie électronique seront consultables par le public sur le site internet du SCOT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne <http://scot.pays-ploermel.fr>

Il est rappelé que ces moyens de communication, hors permanences, ne sont pas destinés à poser des questions à la commission d'enquête.

Permanence de la commission d'enquête

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public dans les lieux et horaires suivants :

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne Les Carmes - 7 rue du Val, Ploërmel	Le Lundi 27 août 2018 de 9h30 à 12h30 Le mercredi 26 septembre 2018 de 14h00 à 17h30
Mairie de Ploërmel Place de la Mairie, Ploërmel	Le mercredi 5 septembre 2018 de 9h00 à 12h00 Le vendredi 21 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
Mairie de Guer Place de la Mairie, Guer	Le mardi 11 septembre 2018 de 15h00 à 18h00
Mairie de La Trinité-Porhoët Place du Martray, La Trinité-Porhoët	Le mercredi 5 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
Mairie de Malestroit 1 rue Edmond Besson, Malestroit	Le jeudi 20 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
Mairie de Mauron Place Henri Thébault, Mauron	Le jeudi 30 août 2018 de 14h00 à 17h00
Mairie de La Gacilly rue de l'Hôtel de Ville à La Gacilly	Le jeudi 20 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
Mairie de Josselin Place Alain de Rohan, à Josselin	Le samedi 15 septembre de 9h00 à 12h00

Clôture de l'enquête

A l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition de la Présidente de la commission d'enquête sans délai et clos par lui.

Rapport et conclusions

Dès réception de tous les registres et courriers et documents annexés, la Présidente de la Commission d'Enquête rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

La Présidente de la Commission d'enquête transmettra ensuite les dossiers, avec le rapport et les conclusions, dans lequel devront figurer les conclusions motivées de la commission d'enquête, au Président du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Rennes. Copie de ce rapport et des conclusions sera adressé aux 7 mairies, lieux d'enquête, ainsi que sur le site internet scot.pays-ploermel.fr, pendant un an. La mise à disposition se fera également en Préfecture du Morbihan.

Autorité compétente

Le Comité Syndical du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCOT.

Toute information concernant le dossier soumis à enquête peut être demandée à Monsieur Pierrick ALLARD, Directeur du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, au 02 97 74 04 37 ou par courriel à scot@pays-ploermel.fr